



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1er avril 2001

**Recrutement d'un Technicien contractuel responsable
d'application à la Direction des Systèmes d'Information et de
Télécommunication**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 mars 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 avril 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE,
Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

DELIBERATION D2011342001

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er avril 2001

Direction Ressources Humaines

**Recrutement d'un Technicien contractuel responsable
d'application à la Direction des Systèmes d'Information et de
Télécommunication**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale informelle,

Un poste de technicien statutaire responsable d'application à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication est devenu vacant à la suite de la mutation de son titulaire.

La recherche d'un Technicien statutaire s'est avérée infructueuse : aucun candidat statutaire n'a présenté sa candidature. La Ville de Niort s'est orientée vers le recrutement d'un agent contractuel, recruté sur la base de l'article 3, alinéa 3 loi du 26 janvier 1984.

Le candidat, titulaire d'un BTS d'informatique et d'un DEST informatique, se prévaut d'une expérience professionnelle de 6 ans dont 5 en qualité d'analyste programmeur.

L'intéressé sera rémunéré au 11e échelon de la grille des Techniciens Territoriaux, indice brut 483, soit avec le régime indemnitaire une rémunération brute mensuelle de 14.800 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- entériner le recrutement d'un Technicien contractuel responsable d'application réseau à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)